

# L'initiative pour des transports plus propres : promouvoir le déploiement de transports plus écologiques

Le secteur des transports plus propres et des carburants de substitution évolue petit à petit vers un déploiement à grande échelle dans l'ensemble de l'UE, une tendance que la Banque européenne d'investissement (BEI) soutient. L'initiative pour des transports plus propres est un nouveau mécanisme lancé en décembre 2016 par la BEI et la Commission européenne (CE) afin de promouvoir les investissements des secteurs privé et public en faveur de transports plus propres par le canal de produits existants et de nouveaux instruments financiers de la BEI.



L'initiative a pour objectif de favoriser le déploiement accéléré de moyens de transport plus propres et de contribuer à satisfaire les besoins qui en découlent en matière d'infrastructures. Elle constitue un cadre global qui met à profit la capacité financière et technique de la BEI pour répondre aux besoins spécifiques du marché, dans le but d'explorer des modèles commerciaux viables et de stimuler les possibilités de

financer des transports plus propres. Les premiers projets soutenus dans ce cadre portaient sur des investissements dans des bus plus propres destinés aux transports publics, mais d'autres marchés font actuellement l'objet d'un examen plus poussé.

La BEI souhaite dialoguer avec les parties prenantes du secteur des transports plus propres et des carburants de substitution

dans le but mettre au point, avec eux, des produits et montages financiers spécialement conçus pour s'adapter aux caractéristiques du secteur et à ses besoins d'investissement. La BEI invite ces parties prenantes à prendre contact avec elle pour élaborer conjointement des solutions de financement répondant à leurs besoins.



### Un prêt au titre du FEIS pour le Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle

Dans le département du Pas-de-Calais, dans le Nord de la France, la BEI a accordé un concours de 110 millions d'EUR au maximum pour financer la création de deux lignes d'autobus rapides qui relieront les principaux centres urbains de la région. Le prêt facilitera l'acquisition de quelque 40 autobus hybrides et 6 autobus à hydrogène. Cet investissement conduira à une restructuration de la mobilité urbaine et à une amélioration de la qualité des transports publics ; il contribuera en outre à améliorer la qualité de l'air.

### Quels sont les projets pouvant bénéficier d'un soutien au titre de l'initiative pour des transports plus propres ?

Dans le cadre de cette initiative, la BEI cherche à soutenir les projets qui portent sur le déploiement de carburants de substitution, conformément à la directive européenne sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (2014/94/UE). Les véhicules plus propres destinés aux transports présentent de meilleurs résultats environnementaux que les véhicules classiques. Les véhicules plus propres utilisent des carburants de

substitution tels que l'électricité, l'hydrogène, les biocarburants et le gaz naturel, dont le biogaz, le gaz naturel comprimé (GNC) et le gaz naturel liquéfié (GNL).

L'initiative ciblera en priorité les modèles où les coûts sont répartis sur la durée de vie des projets et qui sont basés sur des instrument de financement avec partage des risques et sur une mobilisation des

ressources du secteur privé, plutôt que les modèles plus traditionnels qui supposent des investissements à plus forte intensité de capital et une charge liée à la dette supportée par le secteur public. Pour ce faire, l'éventail complet de produits financiers de la BEI et de la CE, complété par des services de conseil mis à la disposition des organismes publics et privés admissibles, sera déployé.



## Critères d'évaluation des projets

Critères économiques, financiers, sociaux, environnementaux et techniques, et aspects liés à la passation des marchés  
<http://www.eib.org/products/lending/>

L'activité principale de la BEI consiste à soutenir des projets au moyen de prêts, qu'il s'agisse de prêts directs, de prêts-programmes ou de prêts-cadres.

## Prêts

### Taille

Les projets peuvent bénéficier de prêts servant à financer jusqu'à 50 % de leur coût. Pour certains projets innovants, le montant minimum pour un prêt est fixé à 7,5 millions d'EUR, mais en règle générale, les prêts directs sont supérieurs à 25 millions d'EUR. Des projets plus petits peuvent être financés dans le cadre d'un regroupement et (ou) d'une délégation.

### Coûts admissibles

Infrastructures et actifs (par ex. véhicules), coûts de préparation et de mise en œuvre du projet.

### Emprunteurs

Les emprunteurs peuvent être des organismes publics ou privés, comme des autorités ou opérateurs de transports publics, des sociétés de crédit-bail, des fabricants de véhicules, ou encore des opérateurs ou gestionnaires d'infrastructures. Les organismes souhaitant solliciter un prêt peuvent contacter la BEI directement.



Des prêts et des aides non remboursables peuvent être combinés pour soutenir des projets, selon les procédures prévues pour ces prêts et aides non remboursables en particulier. À titre d'exemple, le premier projet approuvé au titre de l'initiative pour des transports plus propres, mis en œuvre par la compagnie de transports de Riga, a également bénéficié d'une aide non remboursable de la CE.



## Panachage de ressources

### Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et panachage de ressources

L'appel à propositions pour le panachage de ressources à l'appui de projets de transports dans le cadre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe a été lancé en février 2017. Les aides non remboursables et les décaissements au titre de cet appel à propositions sont obligatoirement liés à un cofinancement avec la BEI (éventuellement couvert par une garantie du FEIS), une banque nationale de promotion économique ou un financement privé, en fonction du projet et de la localisation. L'appel à propositions relatif au panachage de ressources est ouvert à tous les États membres de l'UE pour lesquels les infrastructures sont une priorité en vue de lever les goulets d'étranglement et de mettre en place les chaînons manquants. Il existe un budget pour l'innovation et les nouvelles technologies, ainsi que pour les nœuds de réseaux centraux qui peut couvrir, par exemple, l'infrastructure relative aux transports utilisant des carburants de substitution, les systèmes technologiques et l'équipement mobile (c'est-à-dire les véhicules) dans les villes. <https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility/cef-transport/apply-funding/2017-cef-transport-calls-proposals>



## Avantages offerts par la BEI

Taux favorables obtenus par un emprunteur noté AAA transmis à ses clients, organisme centré sur la réalisation des objectifs de l'UE, compétences sectorielles, durée des prêts pouvant être adaptée à la durée de vie économique si les critères de solvabilité sont satisfaits.

- Longues durées et tarification attrayante.
- Label de qualité et effet de signal positif, mobilisation de financements supplémentaires provenant d'autres investisseurs.
- Perspective de long terme, dans une optique de contribution aux objectifs de politique publique de l'UE.
- Expertise en matière de préparation de projet sous l'angle financier et technique.

## Exemples de l'utilisation d'ELENA

ELENA a soutenu le projet qu'ambitionnait de réaliser la ville de Barcelone et qui consistait à moderniser son parc d'autobus au gazole afin de passer à des véhicules hybrides, tandis qu'aux Pays-Bas, une aide non remboursable d'ELENA a été accordée à un consortium qui a appuyé la transition vers des transports par autobus à émissions nulles. Mais les interventions d'ELENA ne se limitent pas aux bus : au Danemark, le mécanisme a alloué près de 2 millions d'EUR pour préparer la mise en place d'un réseau de métro léger dans la ville d'Aarhus.



Les services de conseil complètent l'activité de prêt de la BEI et font partie intégrante de sa stratégie conjuguant l'octroi de prêts, le panachage de ressources et le conseil. <http://www.eib.org/products/advising/>  
En voici plusieurs exemples :



## EIAH

### Plateforme européenne de conseil en investissement

La plateforme de conseil aide les États membres et d'autres organismes publics ou privés à recenser leurs besoins d'investissement et hiérarchiser, préparer, et structurer des projets dans l'UE. <http://www.eib.org/eiah/>

## InnovFin

Les Services de conseil InnovFin guident leurs clients (issus du secteur public ou privé) lors de la structuration de leurs projets de recherche et d'innovation (R-I) afin d'améliorer leur accès à des financements. Pour être admissible, un projet doit nécessiter un investissement en R-I de 15 millions d'EUR au minimum, satisfaire aux critères de l'initiative Horizon 2020 et ne pas avoir encore atteint le stade de maturité requis pour permettre la réalisation d'une instruction. <http://www.eib.europa.eu/products/advising/innovfin-advisory>

## ELENA

### Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux

Octroi d'aides non remboursables à des organismes publics et privés pour de l'assistance technique en vue de la préparation de projets de transports durables. ELENA prend en charge jusqu'à 90 % des coûts admissibles liés au soutien technique pour des programmes d'investissement clairement identifiés (qui, normalement, doivent excéder 30 millions d'EUR). L'enveloppe annuelle destinée à ces aides non remboursables est actuellement d'environ 20 millions d'EUR. Pour des informations complémentaires, consulter la page : <http://www.eib.org/products/advising/elena/>

## EPEC

### European PPP Expertise Centre - Centre européen d'expertise en matière de PPP

L'EPEC a pour vocation d'aider à renforcer la capacité de ses membres, qui appartiennent au secteur public, à conclure des opérations de partenariat public-privé (PPP). Les PPP peuvent représenter une solution pour la mise en œuvre de vastes projets portant sur des transports plus propres. L'EPEC dispose d'un service d'assistance. <http://www.eib.org/epec/>

## JASPERS

### Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes

Ce programme d'assistance technique est un instrument important de la politique de cohésion de l'UE. JASPERS est axé sur les projets de grande ampleur (supérieurs à 75 millions d'EUR pour les projets de transport). JASPERS propose son savoir-faire technique à toutes les étapes du cycle du projet, du stade initial à la demande finale de financement. JASPERS peut aider les contreparties à rendre la mobilité plus durable et plus propre. <http://www.jaspers-europa-info.org>



## L'initiative pour des transports plus propres et l'innovation

L'innovation, et notamment les transports plus propres, figure parmi les premières priorités de la BEI. **InnovFin – Financement européen de l'innovation** – est un éventail d'outils de financement et de services de conseil intégrés et complémentaires proposés par le groupe BEI en collaboration avec la Commission européenne pour tous les secteurs admissibles au titre d'Horizon 2020, dans les États membres de l'UE et les pays associés.

Pour des informations complémentaires, consulter la page : <http://www.eib.org/products/blending/innovfin>

Récemment, la BEI a lancé un outil visant à aider les entreprises innovantes à trouver plus facilement des financements : <http://www.eib.org/products/helping-youinnovate>

# L'initiative pour des transports plus propres : promouvoir le déploiement de transports plus écologiques

## Répondre aux besoins du marché

La BEI dialogue avec des parties prenantes publiques et privées pour identifier les besoins et les lacunes du marché dans le cadre du déploiement à grande échelle de parcs de véhicules plus propres, tout en tenant compte des différences sur le plan de la gouvernance, des profils de risques, des technologies, des modèles d'utilisation et des caractéristiques géographiques. Si l'apparition d'un besoin est constatée sur le marché, la BEI, de concert avec la Commission européenne, et les parties prenantes peuvent décider si la mise au point d'un instrument financier constitue la solution optimale pour remédier à un obstacle ou une lacune en particulier.

## L'initiative pour des transports plus propres : perspectives d'avenir

La BEI se penche actuellement sur les formes que pourrait prendre la prochaine vague de projets dans le cadre

de l'initiative pour des transports plus propres, tant en ce qui concerne les projets de transports publics par bus que d'autres projets qui commencent à apparaître. Ses réflexions portent notamment sur les points suivants :

1. **les projets de petite taille** représentent un défi : en effet, ils sont souvent en deçà du seuil à partir duquel la BEI peut accorder un concours (50 à 100 millions d'EUR). Les projets relevant de l'initiative pour des transports plus propres peuvent être combinés avec d'autres investissements dans une même opération ou faire partie d'un prêt-cadre ; toutefois, la BEI étudie aussi d'autres pistes comme les prêts-programmes utilisés pour les ETI.
2. Les transports plus propres présentent souvent des **coûts d'investissement préalables en capital plus élevés** qui peuvent être (en partie) compensés par des coûts d'exploitation plus faibles. La BEI examine des modèles différents qui permettraient d'évaluer les projets de renouvellement des parcs de véhicules sous l'angle du coût total de propriété (par ex. des crédits-bails).
3. **De nouveaux acteurs** font leur entrée sur le marché. La BEI évalue si des instruments existants (par ex. dans le cadre d'InnovFin) pourraient être davantage utilisés et si des critères d'admissibilité supplémentaires sont nécessaires pour accélérer la transition vers des transports plus propres en aidant ces nouveaux acteurs à accéder à des financements, ou encore s'il faut proposer de nouveaux instruments.
4. **Risque lié à la demande inhérent aux installations de recharge** : les infrastructures de ravitaillement et les stations de recharge destinées aux parcs de véhicules non captifs sont particulièrement exposées au risque lié à la demande. Dans ces cas de figure, le risque de crédit lié aux propositions sera probablement plus élevé, et donc, une forme de garantie spécifique pour le risque lié à la demande pourrait être nécessaire pour rendre ces projets bancables. La BEI explore actuellement cette voie.

 **Banque européenne d'investissement**

*La banque de l'UE*

### Banque européenne d'investissement

98-100 boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

☎ +352 437704

[www.bei.org](http://www.bei.org)

### Bureau d'information

☎ +352 4379-22000

☎ +352 4379-62000

✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### Personne à contacter


Birgitte Keulen

✉ [cleaner@eib.org](mailto:cleaner@eib.org)

[www.eib.org/cleaner-transport-facility](http://www.eib.org/cleaner-transport-facility)

 [twitter.com/EIB](https://twitter.com/EIB)

 [facebook.com/EuropeanInvestmentBank](https://facebook.com/EuropeanInvestmentBank)

 [youtube.com/EIBtheEUbank](https://youtube.com/EIBtheEUbank)